

Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

RAPPEL

L'année 2017 est marquée par une extension de périmètre, la communauté de communes de la Plaine de l'Ain réunissant depuis le 1^{er} janvier 53 communes (au lieu de 33) et 76.050 habitants (contre 66 079 habitants sur l'ancien périmètre).

Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une baisse importante du nombre de communautés de communes en France, passé de 1842 à 1018 en une année seulement.

Par sa population, elle est la 7^{ème} communauté de communes de France. .

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires s'impose dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, lequel est prévu le 13 avril 2017.

L'article 107 de la Loi NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) a modifié les modalités du Débat d'Orientations Budgétaires :

- 1- La présentation d'un rapport est désormais obligatoire
- 2- Ce rapport doit comporter les éléments suivants : orientations budgétaires, évolution des taux de fiscalité, structure et gestion de la dette, évolution des dépenses de personnel...
- 3- Ces informations doivent faire l'objet d'une publication
- 4- Il est pris acte du débat par une délibération

LE CONTEXTE NATIONAL

La croissance du PIB en France en 2016 aura été de + 1,1%, soit du même ordre qu'en 2015 (+1,2%). La prévision de croissance pour 2017 reste du même ordre.

L'inflation, demeurée faible au long de 2016, devrait poursuivre sa reprise reflétant la hausse prévue du prix du pétrole. La prévision d'inflation pour 2017 est de +1,2% (contre + 0,2% en 2016).

RETOUR SUR LES EVOLUTIONS 2015/2016

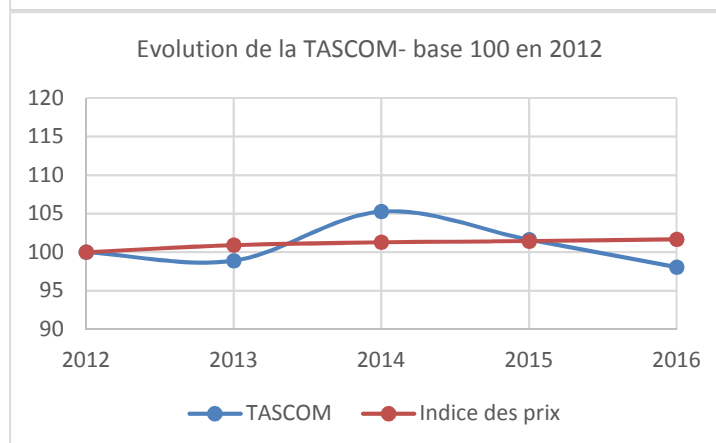
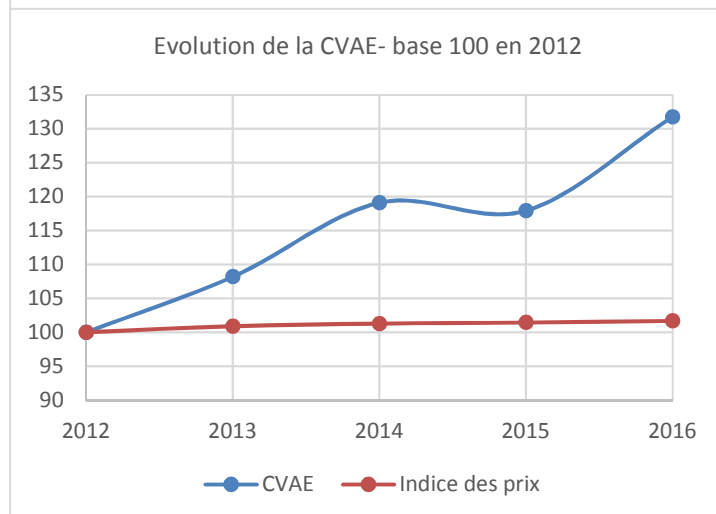
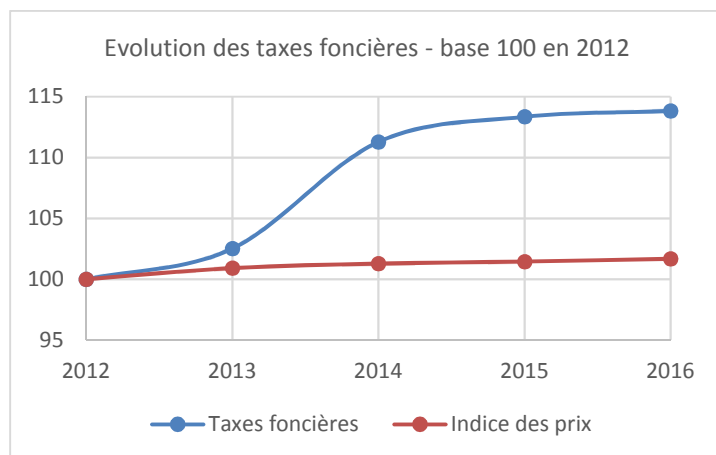
Recettes fiscales

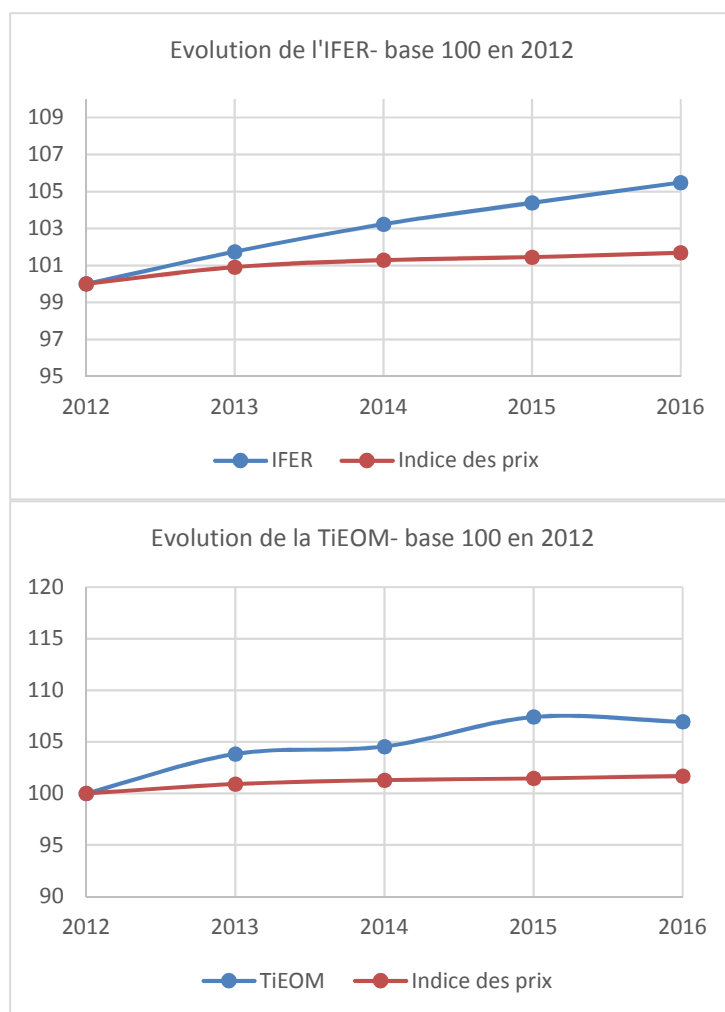
Les recettes fiscales sont en hausse de 922 k€ mais cette hausse est due pour 90% à la hausse de la CVAE.

K€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
TH/TFnB/CFE	16.190	16.598	18.017	18.351	18.428
CVAE	5.967	6.456	7.107	7.037	7.863
TASCOM	550	544	579	559	539
IFER	5.565	5.662	5.745	5.809	5.870
TiEOM	4.682	4.861	4.895	5.029	5.007
Total	32.954	34.121	36.343	36.785	37.707

K€	Evol. 2015/2016	Evol. 2015/2016 en %	Evol moyenne annuelle 2012 à 2016
TH/TFnB/CFE	+ 77 k€	+ 0,4%	+ 3,3%
CVAE	+ 826 k€	+11,7%	+ 7,1%
TASCOM	-20k€	-3,6%	- 0,5%
IFER	+61k€	+ 1,1%	+ 1,3%
TiEOM	- 22 k€	- 0,4%	+ 1,7%
Total	+922 k€	+2,5%	+ 3,4%

Comme le montrent les tableaux ci-dessous, la dynamique des recettes fiscales varie d'une taxe à l'autre.





La hausse des recettes fiscales est toutefois compensée quasi intégralement par la baisse des dotations et la hausse du FPIC.

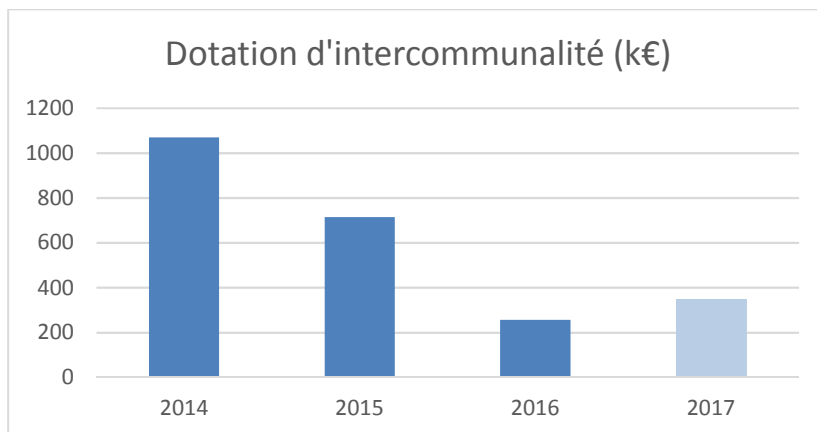
k€	2013	2014	2015	2016
Dépenses de fonctionnement				
Charges à caractère général	5.594	5.682	5.573	6.004
Charges de personnel	2.383	2.600	2.778	2.784
Atténuations de produits	24.522	25.189	26.076	27.633
Charges de gestion courante	1.483	1.364	1.544	1.830
Recettes de fonctionnement				
Produits des services	304	452	488	481
Impôts et taxes	34.184	36.344	38.208	38.524
Dotations, subventions et participations	5.439	5.385	5.175	4.523

k€	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'investissement				
Immobilisations	2.524	2.438	3.353	3.140
Subventions versées	2.222	2.594	2.066	2.714

LE CONTEXTE 2017

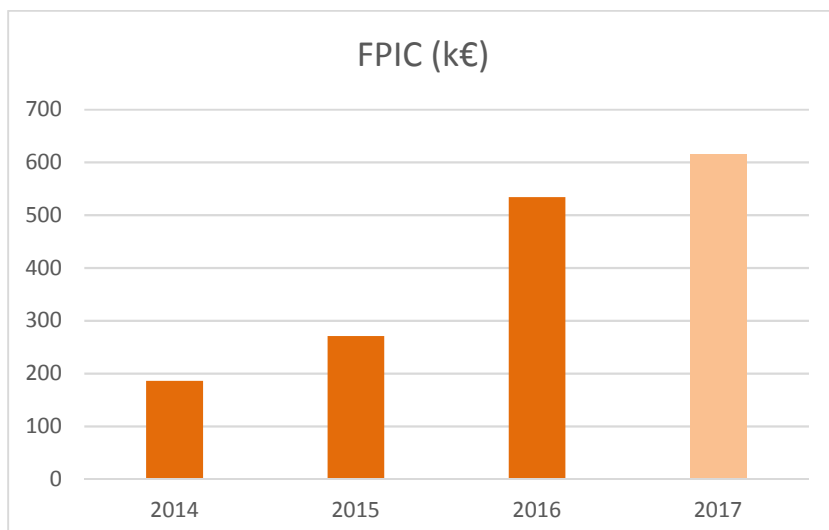
Dotations et contributions

Les dotations versées par l'Etat poursuivent leur baisse. La contribution croissante demandée aux collectivités porte principalement sur la dotation d'intercommunalité. Celle-ci serait devenue proche de zéro, en 2017, avec une baisse supplémentaire de l'ordre de – 230 k€. L'extension de périmètre permet de maintenir une valeur positive, autour de 350 k€, mais loin des presque 1,1 million perçus en 2014.



Globalement, la DGF devrait être globalement stable en 2017, malgré l'augmentation de périmètre. Pour rappel, l'application de la réforme de la DGF a été une nouvelle fois repoussée.

Dans le même temps, la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) due par la CCPA avait explosé en 2016, en doublant quasiment. L'évaluation pour 2017 est extrêmement difficile à établir, en l'absence de simulations produites par l'Etat suite à la profonde modification de la carte intercommunale.



Globalement, les ressources financières de la CCPA (ressources fiscales et dotations, amputées du FPIC, des AC et du FNGIR) pourraient être en hausse de l'ordre de 15%, mais en baisse de 1% en terme de montant par habitant.

k€	2013	2014	2015	2016	2017
<i>population</i>	62780	63756	64732	65771	76050
Ressources fiscales (TF, TH, IFER, TASCOM...)	28 200	29 426	31 175	32 273	35 955
Dotations	3 800	3 700	3 376	2 749	2 894
FPIC	-70	-160	-271	-534	-615
AC	-11 649	-11 649	-11 649	-11 649	-13 327
FNGIR	-8 860	-8 860	-8 860	-8 860	-8 860
Total ressources	11 421	12 457	13 771	13 979	16 047
<i>par habitant</i>	182	195	213	213	211

Recettes fiscales

La hausse des recettes fiscales est estimée à **+ 4.408 k€ en 2017, soit une hausse de l'ordre de +12% alors que le nombre d'habitants, suite au changement de périmètre, augmente de 15,6%**.

La CVAE notamment sera en nette baisse en 2017, malgré l'extension de périmètre. Cette recette fiscale reste extrêmement instable, en particulier en raison des déclarations des groupes ayant plusieurs implantations.

ORIENTATIONS 2017

Fiscalité

Il sera proposé le maintien des taux de fiscalité en 2017, nonobstant les nouveaux calculs liés au changement de périmètre.

Rappel des taux 2016

Taxe	Taux CCPA (%)
Taxe d'Habitation	6,30
Taxe sur le Foncier Bâti	0,00
Taxe sur le Foncier non bâti	2,06
Cotisation foncière des entreprises	19,22

De même, le coefficient correcteur de la TASCOM resterait à 1,00.
 Le versement transport n'a pas été institué.

Le pacte fiscal et financier en lien avec les communes

Il serait proposé le maintien des différentes modalités de redistribution financière aux communes : fonds de concours généraliste et spécialisés et dotation de solidarité communautaire, selon les modalités suivantes :

- Troisième et dernière année du Fonds de Concours généraliste pour les 33 communes qui étaient déjà dans la CCPA en 2016 (coût estimé 2.452 k€)

- Fonds de concours généraliste d'une année pour les 20 communes ayant rejoint la CCPA au 1^{er} janvier 2017 (coût estimé 775 k€)
- Poursuite des fonds de concours spécialisés pour l'ensemble des communes (90 k€)
- Dotation de Solidarité Communautaire recalculée sur la base des mêmes critères que précédemment, avec une garantie de non baisse (ne concernant pas la tranche exceptionnelle 2016) et le plafonnement du bonus « crèches » au niveau de la dépense réellement engagée par la commune (coût estimé 6.144 k€)

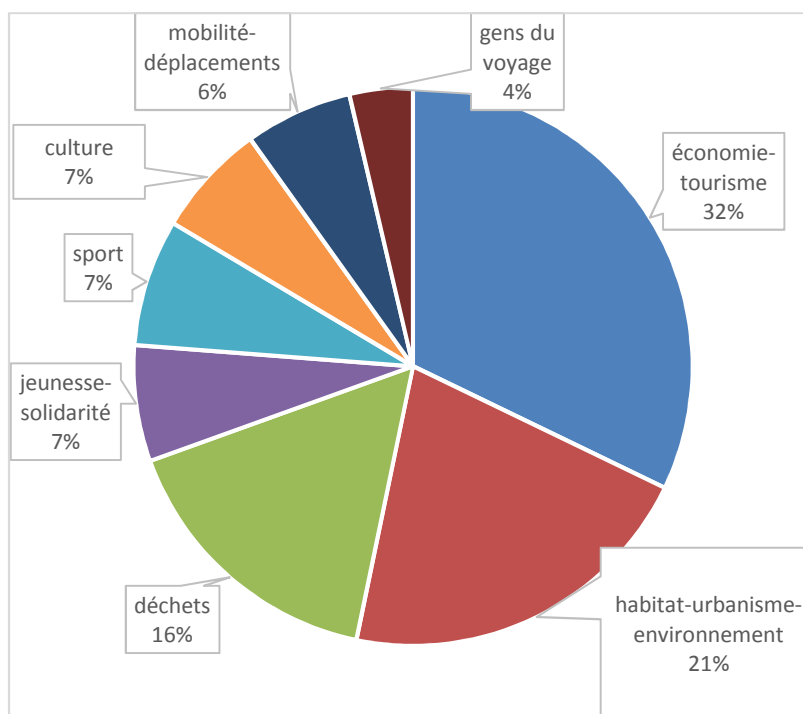
Ainsi, sur les quelque 39 millions d'euros de recettes fiscales attendues par la CCPA :

- 9,5 millions d'euros sont reversés nationalement au titre du FPIC et du FNGIR
- 13,3 millions d'euros sont reversés aux communes au titre des attributions de compensation
- Environ 9,5 millions d'euros pourraient être reversés aux communes via les fonds de concours, la DSC et la participation aux transports vers la piscine.

Orientations de fonctionnement

Les coûts de fonctionnement de la CCPA peuvent être estimés à environ 6,15 millions d'euros, dont les principales lignes sont les suivantes :

- | | |
|---|-----------------|
| - Frais de fonctionnement de la communauté : administration, élus, bâtiments, communication... | 1 664 k€ |
| - Subventions et participation aux structures extérieures | 2 784 k€ |
| Dont : | |
| o Contribution au SDIS 01 | 1.435 k€ |
| o Subventions sportives et accueil des tours cyclistes | 224 k€ |
| o Participation au SMPIPA et à IPAC | 212 k€ |
| o Subventions jeunesse/solidarité/insertion et CLIC | 205 k€ |
| o Subvention à l'office de tourisme intercommunal (avance de 100 k€ versée sur l'exercice 2016) | 201 k€ |
| o Subventions culturelles | 200 k€ |
| o Participation au SBVA | 173 k€ |
| o Participation au BUCOPA | 81 k€ |
| o Subventions à des structures liées au logement et à l'environnement | 55 k€ |
| - Actions thématiques | 1 702 k€ |
| o Coûts de collecte et d'élimination des déchets, recettes TIEOM déduites | 496 k€ |
| o Actions liées à l'habitat, l'urbanisme et l'environnement | 335 k€ |
| o Actions de développement économique et chargés de mission | 317 k€ |
| o Aide à l'innovation économique | 202 k€ |
| o Politique mobilité et déplacements | 190 k€ |
| o Politique « gens du voyage » | 112 k€ |
| o Politique « tourisme » | 50 k€ |



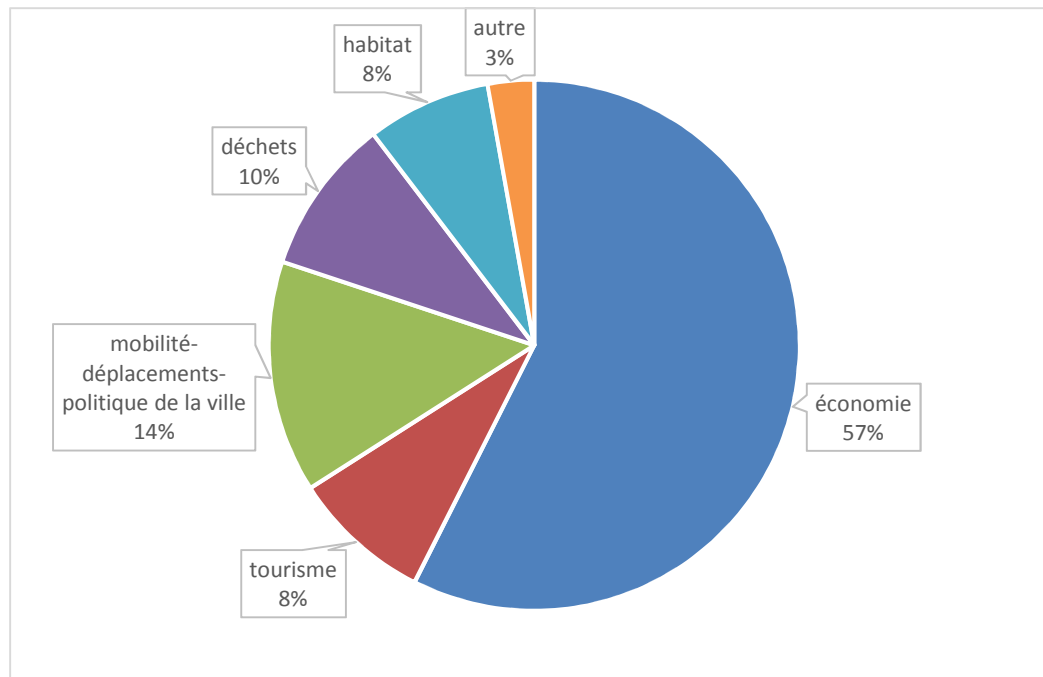
Répartition des dépenses de participations et d'actions thématiques (hors SDIS)

.../...

Orientations d'investissement

Les priorités en matière de dépenses d'investissement rejoignent les grandes priorités de l'actuel mandat.

SECTEUR D'ACTIVITES	Total	NATURE	MONTANTS
Zones d'activités	Env. 6,5 M€	Acquisitions	3 178 k€
		Etudes et travaux	2 732 k€
		Evictions et frais de notaire	350 k€
		Ateliers relais	200 k€
Transpolis/Acmutep	5,3 M€	Opérations de démolition	3 840 k€
		Etudes et AMO	520 k€
		Participation à Transpolis	900 k€
Tourisme – Petit Prince	1,75 M€	Appel à projet touristique	500 k€
		Projet Maison du Petit Prince	948 k€
		Signalétique – petit patrimoine – château de Chazey – Vertical...	291 k€
Quartier de la Gare Ambérieu	0,6 M€	Formations : ECAM, numérique...	105 k€
		Coworking-Fablab	43 k€
		Aménagement de l'ilôt Bravet	480 k€
Accueils de jour Alzheimer	0,3 M€	Subvention	300 k€
Habitat	1,55 M€	Subventions aux bailleurs sociaux	500 k€
		Subventions aux propriétaires	350 k€
		Rachats des parts SEMCODA des communes	700 k€
Pistes cyclables	2,3 M€	Etudes et Travaux	2 300 k€
Déchets	1,96 M€	Travaux dans les déchetteries	900 k€
		Réhabilitation ex-décharge de Sainte-Julie	200 k€
		PAV enterrés	780 k€
		Colonnes à verre et plate-formes	40 k€
		Interventions CTOM Ste Julie	39 k€
Autres	0,28 M€	Château de Chazey	40 k€
		Gymnase de la Plaine de l'Ain	143 k€



Répartition des dépenses d'investissement

Effectifs

Les effectifs pourvus, en équivalent temps-plein, sont les suivants :

- Titulaires de la filière administrative : 10 agents de catégorie A ; 1,8 agents de catégorie B et 7,4 agents de catégorie C (total : 18,2)
- Titulaires de la filière technique : 1 agent de catégorie A ; 38,3 agents de catégorie C (total : 39,3)
- Non titulaires : 7 agents de catégorie A
- Emplois aidés : 2 agents

Soit un effectif total au 1^{er} janvier 2017 de **67,5** équivalents temps-plein

Gestion de la dette

Suite aux transferts de compétences issus de l'élargissement du périmètre et des conséquences de la Loi NOTRe, la CCPA gère sept emprunts. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 s'élevait à 2.089.203 euros. Les intérêts d'emprunts pour l'exercice 2017 s'élèveront à 64.521 €. Il n'est pas envisagé de contracter de nouveaux emprunts en 2017.

Mutualisation

Les actions relevant du schéma de mutualisation prévues en 2017 portent :

- Sur la poursuite et l'extension aux nouvelles communes d'un service externalisé de conseil juridique
- Sur le lancement d'un « intranet » des mairies réunissant une base de données partagées et un partage d'informations
 - Sur une réflexion pour un service mutualisé d'assistance aux procédures de commande publique.